

	RÈGLEMENT INTÉRIEUR - RAM	Édition : 2020
	ANNEXE B – Droit à l'image des professionnels	

A remplir par le professionnel de l'accueil individuel et à remettre au RAM dès la première participation aux temps d'accueil collectifs.

Je, soussigné(e),

Autorise N'autorise pas

Les animatrices du RAM « Les p'tits bouts du Girou » de la C3G ou tout autre personne missionnée par l'une d'elles, à :

- ✓ Me photographier ou filmer lors des activités des RAM ;
- ✓ Stocker (sous forme numérique) les images conformément à l'article 12 « Données à caractère personnel » du règlement intérieur en vigueur ;
- ✓ Diffuser ces images sur le site Internet de la C3G et/ou pour publication dans les journaux communautaire et/ou municipaux (membres C3G) dans le cadre d'articles concernant le RAM ;
- ✓ Présenter ces images lors de réunions de présentation des activités du RAM ;
- ✓ Utiliser ces images comme support lors de groupes d'échange de pratique professionnelle avec les assistants maternels et/ou gardes à domicile.

Fait à :

Le : / / 20

Signature :

	RÈGLEMENT INTÉRIEUR - RAM	Édition : 2020
	ANNEXE C – Attestation de connaissance du règlement	

A remplir par le professionnel de l'accueil individuel et à remettre au RAM dès la première participation aux temps d'accueil collectifs. La fréquentation des activités du RAM implique l'adhésion au règlement intérieur de celui-ci. Toute modification du présent règlement donnera lieu au renouvellement de l'adhésion.

Je, soussigné(e),

Assistant maternel Garde à domicile

s'agissant du règlement intérieur en vigueur du Relais Assistants Maternels « Les p'tits bouts du Girou » de la C3G,

- ✓ atteste en avoir pris connaissance ;
- ✓ m'engage à informer tous mes employeurs sur les moyens d'en obtenir un exemplaire (auprès des animatrices et sur le site Internet de la Communauté de Communes).

Fait à :

Le : / / 20

Signature :